

Signature du contrat de développement avec la Ville de Meudon

Judi 24 novembre 2016 à 17 h 30

Discours de Patrick Devedjian Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Monsieur le Maire, Vice-Président du Sénat, Cher Hervé,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux de signer, Cher Hervé, le 2^e contrat de développement entre le Département et la Ville de Meudon.

Le faire ici, dans cet espace culturel portant le nom de *Robert Doisneau*, est pour moi un plaisir tout particulier, car au milieu du siècle dernier, le célèbre photographe a su capter avec un immense talent les tranches de vie et les paysages qui ont forgé l'identité de notre département. Grâce à Robert Doisneau, on mesure le chemin parcouru - sous l'impulsion opiniâtre des élus locaux - dans l'évolution de ce qu'on a coutume d'appeler la «banlieue».

En décidant de renouveler l'expérience d'un contrat de développement pour la période 2016/2018, Meudon manifeste son adhésion au dispositif, et je m'en réjouis !

C'est un soutien de près de **6,5 millions d'euros** que le Département apporte à Meudon avec ce 2^e contrat (**4 millions d'euros pour le volet investissement** et près de **2,5 millions pour le volet fonctionnement**).

Pour les opérations d'investissement, il s'agit précisément de :

- la construction d'un pôle intergénérationnel,
- la réhabilitation-extension de l'école maternelle des Jardies,
- la rénovation du stade René-Leduc (le 5 novembre dernier c'était d'ailleurs, une première inauguration au sein de ce complexe sportif, celle des nouveaux tennis couverts).

Pour les actions de fonctionnement, le Département soutient la Ville pour :

- ses établissements d'accueil du jeune enfant,
- les activités culturelles,
- la coordination gérontologique.

Ce dispositif de contractualisation que nous avons initié en 2011, est plébiscité par la très grande majorité des villes des Hauts-de-Seine.

La perspective de couvrir l'ensemble du département est désormais très proche, et c'est une très bonne chose.

A ce jour, 33 communes sur 36 ont déjà conclu un, voire deux contrats pour plusieurs d'entre elles.

Je rappelle que depuis 2013, le Département a engagé 237,7 millions d'euros dans ces contrats.

Notre objectif, c'est plus de transparence, plus de lisibilité et d'efficacité.

Il faut se rappeler les multiples dispositifs qui coexistaient dans l'ancien système, qui ressemblait à une vraie « usine à gaz » !

C'était très complexe, très bureaucratique et beaucoup trop chronophage pour les agents municipaux et départementaux.

Et pour un résultat, disons-le, pas vraiment satisfaisant car quand on éparpille les financements en répondant à une logique de simple guichet, on fait plaisir à tout le monde et finalement à personne.

Ce système, qui consistait en un saupoudrage de subventions, une fois passé l'effet d'aubaine, n'était pas un facteur déclencheur d'investissement.

Le principal intérêt du contrat de développement c'est de concentrer, mais de manière forte, les financements sur quelques projets communaux, que les villes concernées auront considérés comme prioritaires pour leurs habitants.

C'est un contrat triennal et donc s'agissant des programmations budgétaires départementale et communale, c'est du gagnant-gagnant !

Aujourd'hui vous le savez, on déplore une baisse drastique des dotations de l'Etat, notamment de la DGF : 64 % de baisse en 3 ans pour les Hauts-de-Seine...

C'est pour cela que les collectivités doivent plus que jamais « se serrer les coudes » et rechercher à développer des partenariats. Le contrat de développement est l'un de ces leviers.

Il faut aussi garder à l'esprit que les collectivités locales sont le premier investisseur public. Elles réalisent **près de 70 % de l'investissement public civil** (58,8 % de l'investissement public d'ensemble en 2013).

Mais il faut aussi mesurer que, selon le rapport annuel 2016 de la Cour des Comptes, le maintien de l'équilibre financier des collectivités locales s'effectue au prix d'une baisse de leur investissement...

Grâce à sa bonne santé financière, le Département des Hauts-de-Seine entend bien poursuivre ses efforts pour soutenir les Communes, plus particulièrement dans leurs projets d'investissement.

Car c'est bien l'investissement qui est porteur d'avenir, qui transforme les villes et les territoires, qui favorise l'emploi et l'attractivité.

Je vous remercie.